

WEBINAIRE : Irrégularités et les modifications apportées à l'acte d'engagement

J00072IMAE

En Visio-conférence, de 14h30 à 16h00

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

Objectifs

- Savoir comment réagir face à un acte irrégulier : le retrait, le licenciement, la proposition de régularisation
- Savoir quelles sont les modifications qui peuvent être apportées à un acte d'engagement et selon quelle procédure
- Distinguer la modification mineure de la modification substantielle

Public Visé

Gestionnaires ressources humaines - Responsables et directeurs de ressources humaines - Juristes

Pré Requis

Connaître les bases du statut général de la fonction publique, de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Savoir comment réagir face à un acte irrégulier : le retrait, le licenciement, la proposition de régularisation
Savoir quelles sont les modifications qui peuvent être apportées à un acte d'engagement et selon quelle procédure
Distinguer la modification mineure de la modification substantielle

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples et de retour d'expérience
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques du webinaire, à distance

- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre la salle d'attente, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 5 minutes avant le début de la session pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion
- La salle digitale sera ouverte à l'heure fixe du webinaire, et chaque stagiaire dans la salle d'attente y sera transféré
- Ce webinaire constituant uniquement une session d'information, il ne sera pas procédé à un émargement, ni distribué d'attestation.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

- **Les irrégularités de l'acte d'engagement**
 - Principe : un acte irrégulier ne peut être maintenu en l'état
 - Régularisation impossible : le retrait, le licenciement
 - Régularisation possible : la proposition à l'agent, les conséquences en cas de refus
- **Les modifications de l'acte d'engagement proposées par l'autorité territoriale**
 - Type de modifications : la nature des fonctions, le lieu d'exercice des fonctions, la quotité du temps de travail, la durée du contrat, la rémunération
 - Procédure à respecter et les conséquences en cas de refus de l'agent
 - Distinction entre la modification mineure et la modification substantielle

Qualification Intervenant.e.s

Formatrice en droit public et en statut de la fonction publique territoriale

Méthodes et modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation** : une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

1.50 Heures
0.25 Jour

Effectif

De 4 à 50 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	140.00
Inter Adhérent (Par personne) :	130.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org